

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept  
Et le vingt-trois février  
14 février 2017

A 20h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michaël SIMON, Maire

Présents : Mme GATOUEILLAT-VELUT Valérie, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme HAUSS Céline, M. PRUDHOMME Norbert, Mme SIMON Bernadette, Mme JULIEN Elodie, M. COURTOIS Vincent, M. VELUT Jean-Luc, Mme COQUILLE Delphine, Mme VELUT Sylvie et Mme SIMON Carine

Excusée : Mme GATOUEILLAT Roberta pouvoir à M. COURTOIS Francis

Secrétaire de séance : Mme SIMON Carine

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2017

Même Séance,

Emprunts pour les travaux de voirie et de mise en accessibilité des bâtiments communaux.  
N° 07\_2017  
Déposée le 28/02/2017

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de voirie et de mise en accessibilité des bâtiments communaux, il est opportun de recourir à un emprunt. Après avoir recueilli différentes propositions des banques, M. le Maire expose l'ensemble des dossiers à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal décide d'avoir recours à 2 prêts, un pour financer l'ensemble des travaux énumérés au préalable et un autre prêt de courte durée afin d'attendre le retour des subventions et du FCTVA.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour.

**DECIDE**, après étude de chaque dossier, de retenir le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne

**DECIDE** de recourir à 2 prêts aux caractéristiques suivantes :

**1<sup>er</sup> prêt** : Organisme : Crédit Agricole de Champagne Bourgogne

- Montant : 495 000 €
- Taux fixe de 1,11 %
- Durée : 12 ans
- Frais de dossier : 495,00 €
- Périodicité : trimestrielle

**2<sup>ème</sup> prêt** : Organisme : Crédit Agricole de Champagne Bourgogne

- Type de prêt : Prêt court terme
- Montant : 115 000 €
- Taux fixe de 0,57 %
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : 115,00 €
- Périodicité : intérêts trimestriels
- Amortissement : in fine ou par anticipation, même partiel, sans pénalité

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents au dossier et à rembourser par anticipation le prêt CT au fur et à mesure que les subventions et le FCTVA seront restitués à la Collectivité.

Même Séance,

Ouverture de crédits : M. le Maire expose que suite à différentes problématiques constatées au dépôt de déchets inertes entre Mesnil Saint Loup et Faux-Villecerf, il a été décidé de le fermer en faisant intervenir une entreprise.

Fermeture du dépôt de déchets inertes de la commune

M. Stéphane ARNOLD a effectué les travaux de fermeture en posant une barrière avec un cadenas sécurisé anti-vandale.

N° 08\_2017

M. le Maire informe que le paiement de cette facture d'investissement devait se faire sur le BP 2016 de la commune mais étant donné que les travaux ont été réalisés tardivement de la part de l'entreprise et que nous avons réceptionné la facture courant janvier 2017, il conviendrait donc d'ouvrir des crédits sur le BP 2017 de la commune.

Déposée le 28/02/2017

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour.

**DECIDE** de créer une opération pour la fermeture du dépôt de déchets inertes de la commune et d'ouvrir des crédits au BP 2017 de la commune, comme suit :

⇒ Opération : 201702

⇒ Intitulé opération : Fermeture du dépôt de déchets inertes de la commune

⇒ Compte 2135

⇒ + 1 002 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Même Séance,

Travaux de mise en accessibilité pour la mairie et de la salle socioculturelle : M. le Maire rappelle que selon l'agenda d'accessibilité programmé, il convient de prévoir les travaux de mise en accessibilité pour la mairie et la salle socioculturelle, dans le cadre de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017

Il propose l'estimation de notre Maître d'œuvre DBI pour un montant de 65 000,00 € HT, soit 78 000,00 € TTC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour.

**ADOPTÉ** pour l'année 2017 les travaux de mise en accessibilité pour la mairie et la salle socioculturelle, dans le cadre de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

**ARRETE** les modalités de financement comme définies ci-dessous :

N° 09\_2017

Déposée le 01/03/2017

- Coût prévisionnel : 65 000,00 € HT

78 000,00 € TTC

- Montant de subvention sollicité : 30 % soit 19 500,00 €

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 en investissement.

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017, auprès de Madame la Préfète de l'Aube.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Travaux de mise en accessibilité pour la salle polyvalente : M. le Maire rappelle que selon l'agenda d'accessibilité programmé, il convient de prévoir les travaux de mise en accessibilité pour la salle polyvalente, dans le cadre de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017 : Il propose l'estimation de notre Maître d'œuvre DBI pour un montant de 5 500,00 € HT, soit 6 600,00 € TTC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour.

N° 10\_2017 **ADOpte** pour l'année 2017 les travaux de mise en accessibilité pour la salle polyvalente, dans le cadre de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Déposée le 01/03/2017 **ARRETE** les modalités de financement comme définies ci-dessous :

- Coût prévisionnel : 5 500,00 € HT  
6 600,00 € TTC

- Montant de subvention sollicité : 30 % soit 1 650,00 €

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 en investissement.

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017, auprès de Madame la Préfète de l'Aube.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Travaux d'aménagement des abords de l'Eglise, dans le cadre de la préservation du patrimoine, de l'aménagement de la voirie et de l'accueil des personnes à mobilité réduite : M. le Maire expose qu'il conviendrait d'aménager les abords de l'Eglise assez rapidement, dans le cadre de la préservation du patrimoine, de l'aménagement de la voirie et de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

M. le Maire précise que la dotation de soutien à l'investissement, ne prend en compte que la mise en accessibilité, mais que l'ensemble des travaux vont être réalisés tenant compte des normes d'accessibilité en vigueur.

Il propose l'estimation de notre Maître d'œuvre ACI3 pour un montant de 84 320,00 € HT, soit 101 184,00 € TTC.

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017

N° 11\_2017

Déposée le 02/03/2017

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour.

**ADOPTÉ** pour l'année 2017 les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise, dans le cadre de la préservation du patrimoine, de l'aménagement de la voirie et de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

**ARRETE** les modalités de financement comme définies ci-dessous :

- Coût prévisionnel : 84 320,00€ HT, soit 101 184,00€TTC
- Montant de subvention sollicité : 30 % soit 25 296,00 €

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 en investissement.

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017, auprès de Madame la Préfète de l'Aube.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Travaux de voirie, assainissement des eaux pluviales et signalisation sur la voie communale du Chemin Rouge & Rues de la Grosse Haie et de la Goguette : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017

N° 12\_2017

Déposée le 02/03/2017

M. le Maire expose qu'en sa séance du 22 Juillet 2016, le Conseil Municipal a validé les projets de travaux suivants :

- Travaux de voirie, assainissement des eaux pluviales et signalisation sur la voie communale du chemin rouge, pour un montant de 159 267,50 € HT (soit 191 121,00 € TTC), hors frais d'étude.

La voie communale dite « Le Chemin Rouge », ne comporte pas de bordure de trottoirs, ni de dispositifs d'assainissement d'eau pluviale. La stagnation d'eau à certains endroits entraine une détérioration des rives de la chaussée qui devient de plus en plus importante.

- Travaux de voirie, d'assainissement d'eau pluviale et de signalisation au carrefour des voies communales dites « le chemin Rouge, de la Grosse Haie et de la Goguette », pour un montant de 53 049,50 € HT (soit 63 659,40 € TTC) hors frais d'étude.

Au carrefour des Voies Communales dites « Le chemin rouge, de la Grosse Haie et de la Goguette », la signalisation actuelle est peu visible et incompréhensible. La mise en place de bordure de trottoirs permettrait de matérialiser les voies de circulations et sécuriser ce carrefour. Il convient également de mettre en place un dispositif d'assainissement d'eau pluviale inexistant.

M. le Maire précise que la dotation de soutien à l'investissement, ne prend en compte que la mise en accessibilité, mais que l'ensemble des travaux vont être réalisés tenant compte des normes d'accessibilité en vigueur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour.

**ADOpte** pour l'année 2017 les travaux de voirie, d'assainissement d'eau pluviale et de signalisation sur la Voie Communale dite « le Chemin Rouge » ainsi que les travaux de voirie, d'assainissement d'eau pluviale et de signalisation au carrefour des voies communales dites « le Chemin Rouge, de la Grosse Haie et de la Goguette ».

**ARRETE** les modalités de financement comme définies ci-dessous :

- Coût prévisionnel pour les travaux 2017 des routes communales :

212 317,00 € HT

Soit : 254 780,40 € TTC

- Montant de subvention sollicité : 30 %

**Soit : 63 695,10 €**

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 en investissement.

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2017, auprès de Madame la Préfète de l'Aube.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Informations  
questions diverses et

- L'ACM va organiser une randonnée au profit de la Mucoviscidose le dimanche 2 avril prochain. Un article sera mis dans l'infomesnil. L'ACM ne souhaite pas participer financièrement à la fabrication des gobelets personnalisés avec la commune.
- Les joints en craies du local du Terreau appelé « niche à la pompe » sont en cours de réfection par nos employés communaux.

**Prochaine réunion de conseil : vendredi 24 mars 2017**

Il y aura le vote du CA 2016, du Compte de gestion 2016 et le Budget Primitif 2017 de la Commune et du Lotissement Les Vieilles Vignes.

Même Séance,

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.